

Un besoin de formation
pour acquérir de nouvelles compétences ?

En quête de conseils
en accompagnement et/ou de développement ?

À la recherche d'informations
ou de documentation ?

Une demande de subvention
pour votre association ?

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS
SE TROUVENT SUR LE SITE

associations.essonne.fr



Conseil départemental de l'Essonne
Service citoyenneté et vie associative
1, place Mendès France
91000 Évry

Tél. : 01 60 91 32 53 / 93 78



PLAN DE FORMATION
1^{er} semestre 2018



Imprimerie C91 - Décembre 2017 - 7247 IMPRIMÉ VERT

essonne.fr

Cette année encore, le Conseil départemental vous propose une large offre de formations gratuites.

Dirigeants, bénévoles, salariés associatifs, vous souhaitez créer une association, mener à bien un projet, trouver des réponses dans les domaines du juridique, des ressources humaines, de la comptabilité, de la bureautique, de la citoyenneté, de la communication ? Le Service Citoyenneté et Vie associative, à travers son Pôle formation, est à votre disposition pour :

- > vous accompagner dans la création d'une association, l'établissement d'un budget prévisionnel, la réforme du code du travail ;
 - > vous guider dans la maîtrise d'outils bureautiques, dans la recherche de fonds publics et privés ;
 - > vous orienter pour réussir votre campagne de financement participatif, pour booster votre communication externe...
- Pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à notre offre de formations, nous avons fait le choix d'adapter des créneaux horaires en fonction de vos disponibilités (matinales, demi-journées, soirées, samedis). Vous retrouverez également vos rendez-vous réguliers : les « Petits déjeuners café » tous les premiers jeudis du mois pour vous informer, échanger avec d'autres associations ; les moments « citoyenneté » consacrés à la lecture ou le « mieux vivre » ensemble, et bien sûr à la citoyenneté.
- Nous pouvons également construire des formations ou des ateliers à la carte pour répondre à un besoin spécifique. Vous avez des questions, des suggestions, un besoin d'informations ? Ayez le réflexe associations.essonne.fr, rubrique : se former. Les lieux des formations sont amenés à évoluer en fonction des besoins des territoires.
- À très bientôt !

SÉCURISER SON ASSOCIATION ET SON PROJET

- 2 février (9h-17h) Élaboration du business plan de l'association
- 5 février (9h-12h) Activités budgétaires et non lucratives : les règles comptables
- 7 février (9h-17h) La création d'une association (statuts, budget...)
- 12 février (9h-17h) Le droit du travail dans les associations
- 12 février (18h-21h) Établir un contrat de travail (atelier)
- 15 février (18h-21h) Réussir une assemblée générale
- 15 mars (9h-17h) Les responsabilités du dirigeant d'association
- 28 mars (9h-12h) Établir un budget prévisionnel
- 5 avril (13h30-17h) Le rôle du trésorier
- 7 avril (9h-17h) La gestion des publics difficiles
- 10 avril (9h-17h) EXCEL : établir un tableau avec des calculs simples pour votre trésorerie associative
- 15 mai (9h-17h) POWERPOINT : faire une présentation pour expliquer les actions de l'association
- 23 mai (9h-17h) WORD : le mailing, personnaliser les envois de l'association

PÉRENNISER SON ASSOCIATION ET SON PROJET

- 5 février (13h30-17h) Comment rémunérer un intervenant ponctuel ?
- 19 mars (9h-12h) Les 5 indicateurs clés du trésorier
- 12 mars (9h-17h) Les techniques d'animation de réunions
- 13 mars (9h-17h) EXCEL : savoir analyser vos données
- 17 mars (9h-17h) Présidents : réusir ses discours
- 20 mars (9h-17h) Trucs et astuces sur EXCEL/WORD pour gagner en efficacité
- 22 mars (18h-21h) Savoir présenter son association brièvement
- 24 mars (9h-12 h) Trucs et astuces pour Présidents et Dirigeants (être plus efficaces)
- 29 mars (9h-17h) Rédiger un projet, un compte-rendu d'AG, de réunion
- 11 avril (9h-17h) Conduire et animer son AG, un CA...
- 15 mai (9h-17h) Les fondamentaux de la comptabilité associative
- 28 mai (9h-17h) Argumenter : un levier pour convaincre
- 29 mai (9h-17h) Mind Mapping : gagner en efficacité avec les cartes heuristiques (atelier informatique)
- 29 et 30 mai (9h-17h) La comptabilité d'engagement
- 4 juin (9h-12h) Bien préparer son forum
- 5 juin (9h-17h) EXCEL : croiser vos tableaux associatifs

DÉVELOPPER SA STRUCTURE ET SES ACTIVITÉS

- 6 février (9h-17h) WORD : Concevoir la newsletter de l'association
- 13 et 14 février (9h-17h) Créer le site internet de l'association
- 15 février (9h-17h) Réussir ses relations presse et médias
- 6 mars (9h-17h) WORD : Créer un flyer pour mieux communiquer
- 9 mars (9h-12h) Recherche de fonds privés et mécénat
- 9 mars (13h30-17h) Élaborer un dossier de sponsoring
- 14 mars (9h-17h) Répondre aux attentes et priorités des financeurs publics (conseils et travaux pratiques)
- 15 mars (18h-21h) Tirer parti des règles fiscales pour votre association
- 22 mars (9h-17h) Répondre à un appel à projet du Conseil départemental
- 5 avril (9h-17h) Découvrir la méthodologie de projet
- 5 avril (18h-21h) L'impact des ordonnances « Macron » pour l'emploi
- 16 mai (9h-17h) Construire un projet, le réaliser et l'évaluer
- 24 mai (18h-21h) La délégation ou l'art de responsabiliser
- 31 mai (9h-17h) Booster sa communication externe : presse, médias, réseaux sociaux...
- 6 juin (9h-12h) Les outils du plan de communication (atelier)

UNE QUESTION ? UNE INSCRIPTION ? UNE INFORMATION ?

Ayez le réflexe associations.essonne.fr
Rubrique : se former
(inscription obligatoire)

PETITS-DÉJEUNERS

- 8 février (9h-12h) « Réussir sa campagne de financement participatif »
- 8 mars (9h-12h) « L'impact des ordonnances MACRON pour l'emploi »
- 5 avril (9h-12h) « Loi de finance 2017 : crédit d'impôt pour les associations »
- 7 juin (9h-12h) « Comment se préparer au contrôle d'un financeur de l'administration »

CITOYENNETÉ

- 13 février (9h-17h) Accompagner les jeunes dans le cadre du dispositif TREMP'UN CITOYEN
- 16 mars (9h-12h) Coopération, mutualisation entre associations
- 17 avril (9h-17h) Sensibilisation au fonctionnement d'une association (notamment pour les jeunes du TREMP'UN CITOYEN)
- 24 mai (9h-12h) Protection des données - La CNIL et l'évolution du règlement européen en mai 2018

ADOPTEONS LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT / PARCOURS

- 8 février (18h-21h) Garantir la sécurité des manifestations
- + 9 février (9h-17h) : P5C1 - parcours 1 jour et demi
- 8 mars (18h-21h) Garantir la sécurité des manifestations
- + 9 mars (9h-17h) : P5C1 - parcours 1 jour et demi
- 31 mai (18h-21h) Garantir la sécurité des manifestations
- + 1^{er} juin (9h-17h) : P5C1 - parcours 1 jour et demi